



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N° 85F0033MIF au catalogue — N° 014

ISSN : 1496-4570

ISBN : 978-0-662-73271-6

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

Les aînés victimes d'actes criminels

2004 et 2005

par Lucie Ogrodnik

Centre canadien de la statistique juridique
19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 613-951-9023 Sans frais : 1-800-387-2231



 Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel inter-urbain sans frais 1-800-387-2231, téléphone: 613-951-9023, fax : 613-951-6615).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 85F0033MIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir des services rapides, fiables et courtois et à faire preuve d'équité envers ses clients. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Les aînés victimes d'actes criminels

2004 et 2005

par Lucie Ogrodnik,

Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada □ □

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2007

N° 85F0033MIF au catalogue, n° 14

ISSN : 1496-4570

ISBN : 978-0-662-73271-6

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 85F0033MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liées à la victimisation, à la criminalité, et aux perceptions de la criminalité et du système de justice par le public. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés au moyen de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui est d'une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

Faits saillants	6
Introduction	7
Les Canadiens âgés victimes d'actes criminels	9
Profil des crimes avec violence commis contre les aînés.....	11
Les aînés victimes de crimes contre les biens et contre les ménages	15
Sommaire.....	19
Méthodes	19
Bibliographie	21
Notes	22
Index cumulatif.....	23

Faits saillants

- Selon l'Enquête sociale générale 2004 (ESG), les aînés étaient trois fois moins susceptibles que les non-aînés d'être victimisés au cours de la période de 12 mois précédant l'enquête (10 % par rapport à 31 %).
- Les aînés étaient beaucoup moins susceptibles que les personnes plus jeunes de subir une agression, une agression sexuelle ou un vol qualifié. Le taux de victimisation avec violence signalée par les aînés était presque quatre fois moins élevé que pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (12 par rapport à 45 affaires pour 1 000 habitants), et près de 20 fois moins élevé que pour les personnes âgées de 15 à 24 ans (226 affaires pour 1 000 habitants).
- Les hommes âgés étaient plus susceptibles que les femmes âgées d'être victimes d'un crime avec violence. En 2005, les taux globaux de crimes avec violence déclarés par la police étaient 1,5 fois plus élevés parmi les hommes âgés que parmi les femmes âgées (200 par rapport à 131 pour 100 000 habitants).
- En 2005, selon les données de la police, près de 5 victimes aînées sur 10 ont été victimisées par un membre de la famille comparativement à une proportion de 4 sur 10 pour les victimes non aînées. Les auteurs les plus courants de violence familiale contre les aînés étaient les enfants adultes (35 %) et les conjoints actuels ou les anciens conjoints (31 %).
- Même si les aînés peuvent être perçus comme étant plus fragiles et vulnérables que les personnes plus jeunes, ils n'étaient pas plus susceptibles de subir des blessures. Plus des deux tiers (68 %) des affaires de violence impliquant des aînés n'ont causé aucune blessure, chiffre qui était comparable à la proportion des affaires impliquant des victimes non aînées.
- Les aînés ont été victimes du vol de biens personnels (comme l'argent, les cartes de crédit, les bijoux, le sac à main, le portefeuille ou les vêtements) à un taux beaucoup moins élevé que celui des autres groupes d'âge. Le taux pour les aînés était moins de la moitié du taux des personnes âgées de 55 à 64 ans (22 par rapport à 51 affaires pour 1 000 habitants), et près de huit fois moins élevé que le taux pour les personnes âgées de 15 à 24 ans (165).
- Les ménages ne comptant que des résidents aînés étaient près de trois fois moins susceptibles que l'ensemble des ménages canadiens de subir une introduction par effraction, un vol de biens, un vol de véhicule automobile ou du vandalisme (87 comparativement à 248 affaires pour 1 000 habitants).
- Le sentiment de sécurité personnelle des aînés s'est amélioré au cours des cinq dernières années. En 2004, 92 % des aînés ont déclaré être satisfaits de leur niveau global de sécurité contre la criminalité comparativement à 89 % en 1999.

Introduction

Les préoccupations relatives à la victimisation des Canadiens âgés se sont accrues en raison de la réalisation du fait qu'au cours des prochaines décennies, ce segment de la population augmentera considérablement. Notre population de personnes âgées en croissance entraîne de nombreuses incidences pour la société canadienne, y compris en ce qui a trait à la satisfaction de leurs besoins en matière de santé et de soins. Même si la situation financière des aînés s'est améliorée depuis les années 80 (Gannon et autres, 2005), les niveaux plus élevés de vulnérabilité physique et mentale et de dépendance parmi les aînés indiquent le besoin de soins continus. Par conséquent, le besoin de quantifier et de comprendre l'étendue et la nature de la victimisation des adultes âgés devient de plus en plus important.

À l'aide de données tirées des enquêtes sur la victimisation autodéclarée et sur la victimisation signalée à la police, ce profil examine la nature et la prédominance des crimes avec violence et des crimes contre les biens contre les aînés. Le rapport examine également les caractéristiques des infractions commises contre les aînés, comme le niveau de signalement à la police, la proportion d'affaires comportant des armes et la proportion d'affaires causant des blessures à la victime. De plus, il présente aussi des renseignements sur la crainte de la criminalité de la part des aînés, sur la prédominance de la violence conjugale et de même que sur le risque de télémarketing frauduleux contre les aînés.

Encadré 1

Mode d'évaluation par cette étude de la violence faite aux aînés

Au Canada, il existe deux principales sources de données qui mesurent l'étendue et la nature de la violence contre les adultes âgés : les données sur la criminalité signalées à la police tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2) et les données sur la victimisation autodéclarée tirées de l'Enquête sociale générale (ESG).

Le programme DUC2 fondé sur l'affaire est une enquête non représentative à l'échelle nationale qui saisit des renseignements détaillés sur chaque affaire criminelle signalée à la police, y compris les caractéristiques des victimes et des accusés comme leur âge et leur sexe. De nombreux facteurs peuvent influencer le taux de crimes signalés à la police, y compris la volonté des victimes de signaler les crimes à la police, la déclaration par la police au programme DUC et les changements apportés aux lois, aux politiques ou aux pratiques d'application de la loi. Par exemple, lorsque les victimes ne signalent pas des affaires à la police, ces affaires ne seront pas reflétées dans les statistiques officielles sur la criminalité.

Le programme DUC recueille des données sur un certain nombre des crimes avec violence, y compris : l'homicide, l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait graves (comprennent les voies de fait graves (niveau 3) et les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)), les voies de fait simples (niveau 1), le harcèlement criminel, les menaces, l'extorsion, l'enlèvement, le rapt et d'autres crimes de violence.

On estime aussi l'étendue des crimes non signalés à la police au moyen de l'Enquête sur la victimisation de l'ESG. Puisque l'ESG demande à un échantillon de la population de faire part de son expérience personnelle de victimisation, elle saisit les renseignements sur la criminalité, que les crimes aient été ou non signalés à la police. La quantité de victimisations non signalées peut être importante. Par exemple, en 2004, seuls 33 % des affaires de victimisation avec violence ont été signalées à la police. Par conséquent, les enquêtes sur la victimisation produisent généralement des taux de victimisation beaucoup plus élevés que les statistiques sur les crimes signalés à la police.

Contrairement à l'éventail de crimes avec violence recueillis par le programme DUC, l'ESG recueille des données sur trois crimes avec violence en fonction des définitions du Code criminel. Parmi ceux-ci, on retrouve l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. De plus, l'ESG recueille des renseignements détaillés sur les caractéristiques des victimes de crimes contre les biens qui ne sont pas saisis par les données signalées à la police de la DUC.

Malgré les avantages des enquêtes sur la victimisation, celles-ci comportent des limites. D'une part, elles dépendent des perceptions des répondants et de leur capacité de rapporter les événements fidèlement. De plus, les enquêtes sur la victimisation ne peuvent rejoindre les aînés les plus vulnérables, qui n'ont peut-être pas accès à un téléphone, ceux qui ont souffert d'une déficience intellectuelle ou de troubles cognitifs, ceux qui vivent dans un établissement comme un centre d'hébergement pour personnes âgées et ceux qui sont malades ou isolés. Pour ces raisons, les enquêtes générales à l'intention des ménages peuvent également sous-estimer l'étendue de la victimisation chez les Canadiens âgés.

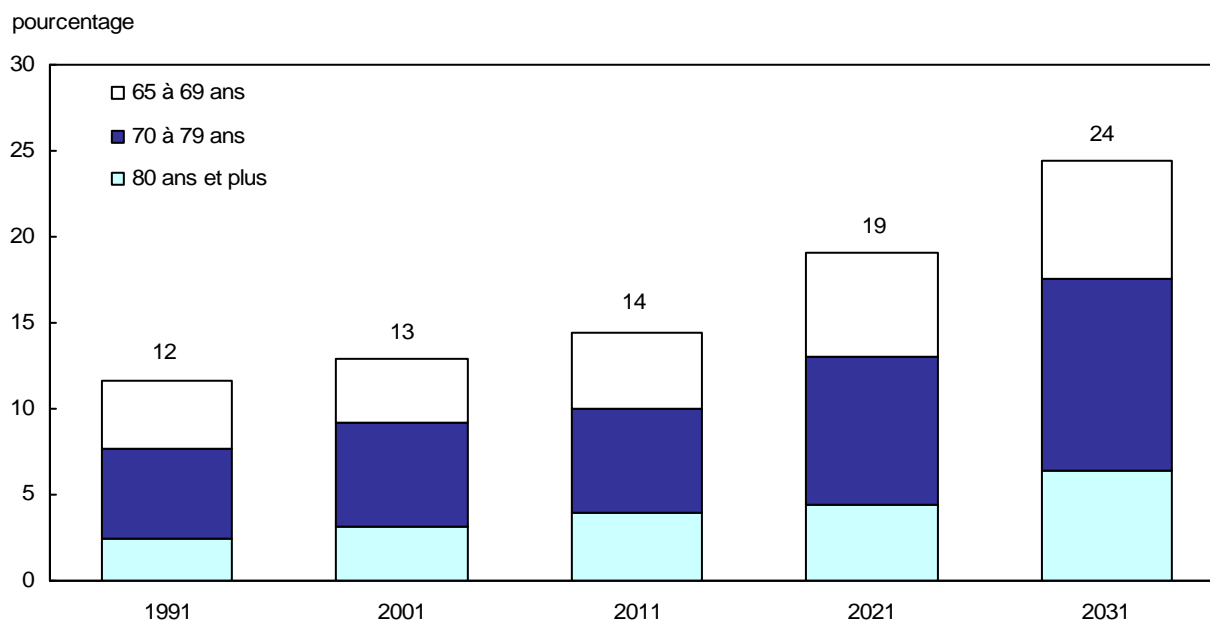
Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ces sources de données, il faut se reporter à la section de la *méthodologie*.

Profil démographique des aînés au Canada

Les aînés¹ constituent l'un des groupes de population dont la croissance est la plus rapide au Canada. Le recensement de 2001 a révélé qu'il y avait près de 4 millions d'aînés âgés de 65 ans et plus, ce qui représente 13 % de la population de la nation.

Les projections indiquent qu'en 2031, les aînés constitueront entre 23 % et 25 % de la population canadienne (figure 1) (Bélanger et autres, 2005). Le vieillissement des baby-boomers², le faible taux de fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie contribueront tous à la multiplication par deux prévue de la proportion des aînés au cours des 25 prochaines années.

Figure 1
D'ici 2031, les personnes âgées représenteront près de 25 % de la population



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001; Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit.

Cela est particulièrement vrai dans le cas des aînés âgés de 80 ans et plus, soit le groupe d'âge qui augmente au rythme le plus rapide. De 1991 à 2001, le nombre de membres de ce groupe d'âge a bondi de 41 %, passant d'environ 660 000 à 932 000. On estime qu'en 2011, le nombre d'aînés plus âgés au Canada atteindra 1,3 million.

Le recensement de 2001 a également indiqué que moins d'aînés vivent dans des établissements de soins de santé et que plus d'aînés vivent avec un conjoint, avec des enfants adultes ou vivent seuls³ (Statistique Canada, 2002). Cette évolution reflète les changements dans la manière dont les Canadiens prennent soin de leurs aînés. Les soins dans la collectivité par opposition aux soins en établissement sont devenus le mode de choix de soins des aînés, et une bonne partie de ces soins sont assumés par des membres de la famille et des amis (Frederick et Fast, 1999).

Les Canadiens âgés victimes d'actes criminels

Les aînés sont les moins à risque d'être victimisés

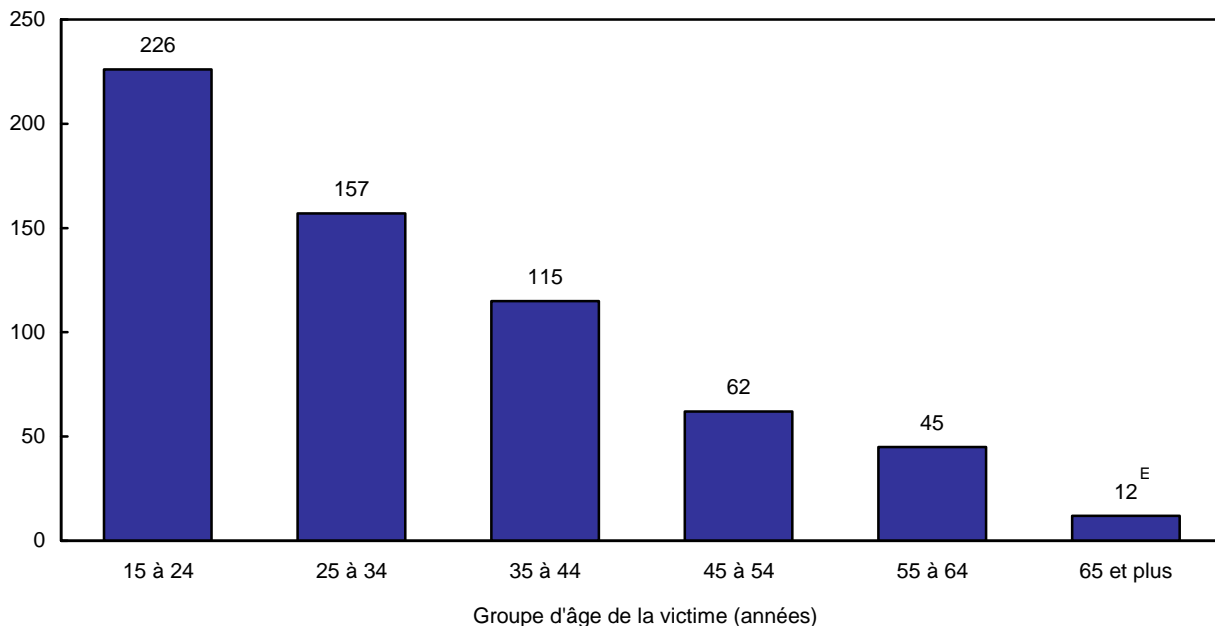
Selon les renseignements fournis par les répondants à l'Enquête sociale générale (l'ESG) 2004 sur la victimisation, 10 % des aînés ont subi au moins une victimisation au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette statistique est inchangée par rapport à ce qui a été constaté en 1999, dernière fois où l'enquête a été menée, et était trois fois inférieure au niveau de 31 % pour les Canadiens âgés de moins de 65 ans.

Sur le plan du risque de crime avec violence, on a constaté que les aînés étaient beaucoup moins susceptibles que les plus jeunes de subir des voies de fait, une agression sexuelle ou un vol qualifié. En 2004, il y a eu environ 12 affaires de violence autodéclarées pour 1 000 aînés (âgés de 65 ans et plus). Ce taux était près de quatre fois inférieur au taux de victimisation avec violence enregistré pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (45 pour 1 000), et près de vingt fois inférieur au taux enregistré par le groupe le plus jeune, soit les personnes âgées de 15 ans à 24 ans (226 pour 1 000) (figure 2). Ces résultats sont compatibles avec les résultats de l'ESG 1999.

Figure 2

Les personnes âgées ont le taux de victimisation avec violence¹ autodéclarée le plus bas, 2004

taux pour 1 000 habitants



^E à utiliser avec prudence

1. Les crimes avec violence incluent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Les données de la police démontrent également que les aînés subissent les taux les plus bas de crime avec violence. En fonction d'un sous-ensemble de 122 services de police⁴, le taux de violence contre les adultes âgés en 2005 s'établissait à 160 affaires de violence pour 100 000 aînés. Ce taux correspondait à moins de la moitié du taux enregistré pour le deuxième groupe le plus âgé de la population, soit les personnes âgées de 55 à 64 ans (404 pour 100 000), et 14 fois inférieur au taux enregistré pour la catégorie d'âge à risque le plus élevé, soit les personnes âgées de 15 à 24 ans (2 317 pour 100 000).

Parmi les différents types de crimes avec violence signalés à la police, les voies de fait simples (voies de fait de niveau 1) constituaient l'infraction la plus courante commise contre les victimes âgées (61 affaires

pour 100 000 aînés) de même que contre les victimes non âgées (487 pour 100 000), mais le taux de victimisation des personnes âgées était presque huit fois inférieur. De même, les taux des voies de fait graves (niveaux 2 et 3⁵) commises contre les aînés étaient neuf fois inférieurs aux taux enregistrés pour les non-aînés (18 comparativement à 171), et les taux de vols qualifiés contre les aînés étaient 3,5 fois inférieurs aux taux enregistrés pour les non-aînés (32 comparativement à 116 pour 100 000) (tableau 1).

Lors de l'examen des tendances en matière de violence faite aux aînés entre 1998 et 2005, on a constaté que le taux de violence contre les aînés est passé de 143 à 172 victimes pour 100 000 aînés entre 1998 et 2005. Cette augmentation s'est produite en grande partie à deux périodes précises; une première augmentation a eu lieu entre 1998 et 2000, ces années ayant été suivies par trois années de baisse, et une deuxième augmentation a eu lieu entre 2003 et 2005.

Tableau 1
Nombre et taux d'adultes âgés (65 ans et plus) et d'adultes non âgés victimes de crimes de violence selon le type d'infraction et le sexe de la victime, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2005

Type d'infraction	Total des victimes		Victimes âgées (65 ans et plus)					
			Total		Sexe de la victime			
					Femmes		Hommes	
nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	
Homicide ou tentative de meurtre	1 046	5	51	2	23	1	28	2
Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)	15 111	66	108	4	104	6	4	0
Voies de fait graves (niveaux 2 et 3)	34 601	151	536	18	201	12	335	26
Voies de fait simples (niveau 1)	98 544	431	1 815	61	830	48	985	77
Vol qualifié	23 964	105	949	32	483	28	466	36
Harcèlement criminel	12 794	56	254	8	148	9	106	8
Emploi de menaces	38 556	169	904	30	371	22	533	42
Autres infractions avec violence ¹	13 388	59	191	6	89	5	102	8
Total	238 004	1 040	4 808	160	2 249	131	2 559	200

Type d'infraction	Total des victimes		Victimes non âgées					
			Total		Sexe de la victime			
					Femmes		Hommes	
nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	
Homicide ou tentative de meurtre	1 046	5	995	5	228	2	767	8
Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)	15 111	66	15 003	75	12 807	130	2 196	22
Voies de fait graves (niveaux 2 et 3)	34 601	151	34 065	171	11 670	118	22 395	224
Voies de fait simples (niveau 1)	98 544	431	96 729	487	50 347	510	46 382	463
Vol qualifié	23 964	105	23 015	116	7 671	78	15 344	153
Harcèlement criminel	12 794	56	12 540	63	9 541	97	2 999	30
Emploi de menaces	38 556	169	37 652	189	17 842	181	19 810	198
Autres infractions avec violence ¹	13 388	59	13 197	66	5 395	55	7 802	78
Total	238 004	1 040	233 196	1 173	115 501	1 170	117 695	1 176

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles, les autres voies de fait, l'enlèvement, l'extorsion, la prise d'otages, les explosifs causant la mort ou des lésions corporelles, l'incendie criminel et les autres infractions avec violence.

Notes : Exclut les affaires pour lesquelles le sexe ou l'âge de la victime était inconnu.

Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. Elles proviennent de 122 services de police qui ont enregistré 71 % de la population du Canada en 2005.

Les taux sont calculés pour 100 000 habitants pour les régions géographiques desservies par les services de police qui participent au Programme DUC2, fondé sur les estimations de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les hommes âgés subissent des niveaux plus élevés de violence⁶

Les données de la police révèlent également que les hommes âgés étaient plus susceptibles d'être victimes de crimes avec violence que les femmes âgées. En 2005, les taux globaux de crimes avec violence signalés à la police étaient 1,5 fois plus élevés chez les hommes âgés que chez les femmes âgées (200 comparativement à 131 pour 100 000). Par opposition, les taux globaux de victimisation des hommes et des femmes âgés de moins de 65 ans ont très peu varié (1 176 contre 1 170 pour 100 000 habitants).

Parmi les différents types de crimes de violence, les différences les plus importantes de taux entre les hommes et les femmes âgés victimes se rapportaient aux voies de fait graves (26 comparativement à 12 pour 100 000 habitants), aux menaces (42 comparativement à 22 pour 100 000 habitants) et aux voies de fait simples (77 comparativement à 48 pour 100 000 habitants), les taux pour les hommes se situant entre 1,5 et 2 fois les taux applicables aux femmes (tableau 1).

L'agression sexuelle était la seule infraction avec violence pour laquelle les femmes âgées subissaient des taux plus élevés que les hommes (6 par rapport à moins de 1 pour 100 000). Ce résultat soutient la recherche qui a constaté que les femmes en général étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'agression sexuelle (Kong et autres, 2002).

Profil des crimes avec violence commis contre les aînés

La moitié des affaires de violence contre les aînés sont signalées à la police

De façon générale, lorsqu'un crime avec violence est commis, il est plus probable que la police **ne sera pas** avisée (Gannon et Mihorean, 2005). Toutefois, selon les données sur la victimisation autodéclarée, environ la moitié (51 %) de toutes les affaires de violence contre les aînés ont été signalées à la police. Bien qu'il n'y ait pas de différence statistiquement significative dans les taux de déclaration entre les aînés et les non-aînés, les taux de déclaration à la police relatifs au groupe d'âge de 15 à 24 ans étaient considérablement plus faibles (24 %).

La plupart des victimes âgées connaissent leur agresseur⁷

Les dernières données de la police indiquent que les victimes âgées et les victimes âgées de moins de 65 ans étaient plus susceptibles de subir de la violence de la part d'une personne qu'elles connaissaient⁸, comme un membre de la famille, un ami ou une connaissance (64 % comparativement à 69 %). Les données sur la victimisation de l'ESG confirment également ces résultats. Toutefois, les aînés étaient plus susceptibles que les personnes plus jeunes d'avoir été victimisés par un étranger (36 % comparativement à 31 %) (tableau 2). Cela pourrait s'expliquer partiellement par le fait qu'au fur et à mesure que les personnes vieillissent, leurs capacités physiques et cognitives diminuent, ce qui pourrait augmenter la vulnérabilité des aînés face à la victimisation de la part des étrangers.

Il y avait également certaines différences entre les aînés et les non-aînés quant à la connaissance de l'auteur. Par exemple, les aînés étaient plus susceptibles que les non-aînés d'avoir été victimisés par un membre de la famille (48 % comparativement à 39 %), et moins susceptibles d'avoir été victimisés par un ami ou une connaissance (52 % comparativement à 61 %).

Les auteurs de violence familiale les plus courants contre les victimes âgées étaient les enfants adultes (35 %) et les conjoints actuels ou antérieurs (31 %). Les victimes âgées de moins de 65 ans étaient plus susceptibles d'avoir été victimisées par leur conjoint (60 %), un membre de la parenté (15 %) ou un frère ou une sœur (10 %) (tableau 2).

Tableau 2
Nombre et pourcentage d'adultes âgés (65 ans et plus) et non âgés victimes de crimes de violence selon le lien avec l'auteur présumé, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2005

Lien de la victime avec l'auteur présumé	Âge de la victime			
	65 ans et plus		Moins de 65 ans	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Étranger	1 519	36	63 303	31
Connu de la victime	2 648	64	140 985	69
Membres de la famille	1 267	100	55 403	100
Conjoint(e) ou ex-conjoint(e)	392	31	33 236	60
Parent	102	8	8 277	15
Enfant	443	35	3 932	7
Frère ou soeur	143	11	5 663	10
Membre de la famille étendue ¹	187	15	4 295	8
Ami, connaissance, autre	1 381	100	85 582	100
Ami ou connaissance	1 145	83	72 618	85
Relation d'affaires	226	16	11 613	14
Relation criminelle	10	1	1 351	1
Total des incidents violents	4 167	100	204 288	100

1. Comprend les tantes, les oncles, les cousins, et les autres personnes liées par le sang, le mariage, l'adoption ou par la famille d'accueil.

Notes : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Exclut les affaires pour lesquelles le sexe, l'âge de la victime ou le lien entre l'auteur présumé et la victime était inconnu. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. Elles proviennent de 122 services de police qui ont enregistré 71 % de la population du Canada en 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les affaires de violence contre les aînés ne causent généralement aucune blessure

Les blessures découlant d'une affaire de violence sont relativement rares pour les aînés et les victimes plus jeunes. Même si on peut percevoir les aînés comme étant plus fragiles et vulnérables que les personnes plus jeunes, ils n'étaient pas plus susceptibles de subir des blessures. Selon les données sur la victimisation autodéclarée, plus des deux tiers (68 %) des affaires de violence contre les aînés n'ont causé aucune blessure. Ceci est comparable à la proportion des incidents de violence déclarés contre les victimes âgées de moins de 65 ans.

Les données de la police indiquent également que les crimes avec violence ne causent pas nécessairement de blessures à la victime. En fonction des données tirées d'un sous-ensemble de 122 services de police en 2005, presque soixante pour cent (58 %) des victimes âgées de crimes avec violence n'ont subi aucune blessure. Cela est comparable au taux de 55 % des victimes âgées de moins de 65 ans (tableau 3). Cela pourrait s'expliquer partiellement par le fait que plus de la moitié des affaires de violence contre les aînés étaient des voies de fait simples et des menaces, qui figurent parmi les types de crimes avec violence les moins graves.

Dans les cas où des blessures ont été causées, tant aux victimes âgées qu'aux victimes non âgées, les blessures étaient dans la plupart des cas mineures et ne requéraient aucun traitement médical ou requéraient seulement des premiers soins. Des blessures mineures ont été signalées par 33 % des victimes âgées et 36 % des victimes non âgées.

Tableau 3
Gravité des blessures d'adultes âgés (65 ans et plus) et d'adultes non âgés victimes de crimes de violence selon le sexe de la victime, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2005

	Total des victimes		Victimes âgées (65 ans et plus)					
			Sexe de la victime					
			Total		Femmes		Hommes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Gravité des blessures								
Inconnu	15 871	7	328	7	149	7	179	7
Aucune blessure ¹	131 168	55	2 774	58	1 324	59	1 450	57
Blessures physiques mineures	84 645	36	1 575	33	716	32	859	34
Blessures physiques majeures	5 816	2	95	2	41	2	54	2
Mort	504	0	36	1	19	1	17	1
Total	238 004	100	4 808	100	2 249	100	2 559	100

	Total des victimes		Victimes non âgées					
			Sexe de la victime					
			Total		Femmes		Hommes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Gravité des blessures								
Inconnu	15 871	7	15 543	7	8 287	7	7 256	6
Aucune blessure ¹	131 168	55	128 394	55	66 587	58	61 807	53
Blessures physiques mineures	84 645	36	83 070	36	39 244	34	43 826	37
Blessures physiques majeures	5 816	2	5 721	2	1 274	1	4 447	4
Mort	504	0	468	0	109	0	359	0
Total	238 004	100	233 196	100	115 501	100	117 695	100

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Aucune blessure visible n'a été remarquée au moment de l'affaire, ou l'infraction n'a pas été commise au moyen d'une arme ou de la force physique contre la victime.

Notes : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Exclut les affaires pour lesquelles le sexe ou l'âge de la victime était inconnu.

Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. Elles proviennent de 122 services de police qui ont enregistré 71 % de la population du Canada en 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les blessures graves n'étaient pas courantes parmi les victimes âgées et non âgées. Plus précisément, 2 % des victimes âgées et non âgées ont déclaré avoir subi des blessures graves. Il n'y avait que très peu de différences dans les niveaux de blessures entre les hommes et les femmes âgés victimes de violence⁹.

La plupart des affaires de violence contre les aînés ne comportent pas d'arme

L'enquête sur la victimisation autodéclarée et l'enquête sur les crimes signalés à la police indiquent que des armes ne sont pas couramment utilisées lors d'affaires de violence contre les victimes âgées. En 2004, l'accusé avait une arme dans 36 % des affaires de violence contre les aînés, ce qui semblable à la proportion des affaires de violence signalées par les victimes non âgées¹⁰.

Selon les données de la police, des armes étaient présentes dans 16 % des affaires de violence contre les aînés comparativement à 18 % des affaires de violence contre les victimes non âgées. Parmi les types d'armes présentes au cours des affaires contre les aînés, les couteaux et les autres instruments perçants (6 %) ainsi que d'« autres » armes (5 %) comme le feu, le poison ou un véhicule automobile étaient les plus courants. La force physique est également incluse comme une arme possible, car elle est susceptible de causer du mal ou des blessures. La force physique a été utilisée contre un peu plus de la moitié des victimes âgées et non âgées (56 % par rapport à 58 %) (tableau 4).

Tableau 4
Présence d'une arme lors d'incidents de violence contre des adultes âgés (65 ans et plus) et des adultes non âgés victimes de crimes de violence selon le sexe, affaires signalées à un sous-ensemble de services de police, 2005

Forme de violence	Total des victimes		Victimes âgées (65 ans et plus)					
			Sexe de la victime					
			Total		Femmes		Hommes	
nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	
Inconnu ou aucune arme ¹	57 730	24	1 319	27	602	27	717	28
Force physique	137 304	58	2 709	56	1 359	60	1 350	53
Armes	42 970	18	780	16	288	13	492	19
Armes à feu	6 417	3	106	2	31	1	75	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu	15 605	7	268	6	89	4	179	7
Gourdin ou instrument contondant	8 670	4	166	3	68	3	98	4
Autre arme ²	12 278	5	240	5	100	4	140	5
Total	238 004	100	4 808	100	2 249	100	2 559	100

Forme de violence	Total des victimes		Victimes non âgées					
			Sexe de la victime					
			Total		Femmes		Hommes	
nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	
Inconnu ou aucune arme ¹	57 730	24	56 411	24	29 860	26	26 551	23
Force physique	137 304	58	134 595	58	70 990	61	63 605	54
Armes	42 970	18	42 190	18	14 651	13	27 539	23
Armes à feu	6 417	3	6 311	3	2 134	2	4 177	4
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu	15 605	7	15 337	7	4 953	4	10 384	9
Gourdin ou instrument contondant	8 670	4	8 504	4	2 614	2	5 890	5
Autre arme ²	12 278	5	12 038	5	4 950	4	7 088	6
Total	238 004	100	233 196	100	115 501	100	117 695	100

1. L'arme n'était pas connue ou aucune arme n'a été utilisée lors de l'affaire. Comprend les menaces.

2. Comprend les explosifs, l'incendie criminel, un véhicule moteur et tout autre objet servant à empoisonner.

Notes : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100.

Exclut les affaires pour lesquelles le sexe ou l'âge de la victime était inconnu.

Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. Elles proviennent de 122 services de police qui ont enregistré 71 % de la population du Canada en 2005.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les aînés sont moins susceptibles de subir de la violence conjugale

En plus de quantifier la nature et l'étendue de la victimisation criminelle générale autodéclarée au Canada, l'ESG 2004 a mesuré la violence conjugale au moyen d'une échelle de 10 questions, qui incluaient la violence physique et sexuelle au sens du *Code criminel* permettant l'intervention de la police.

Conformément aux constatations relatives aux niveaux globaux de criminalité et de victimisation contre les aînés, l'ESG a constaté que les aînés étaient moins susceptibles que les personnes plus jeunes de subir de la violence de la part d'un conjoint. Moins de 1 % de tous les aînés vivant ou ayant vécu avec un conjoint ont déclaré subir un type de violence de la part du partenaire au cours des 12 mois précédant l'enquête, comparativement à 2 % des personnes âgées de moins de 65 ans.

De même, les aînés étaient les moins susceptibles parmi tous les groupes d'âge déclarants d'avoir subi de la violence psychologique ou de l'exploitation financière. Environ 8 % des aînés ayant ou ayant eu un conjoint ont déclaré avoir subi de la violence psychologique ou de l'exploitation financière au cours de la période de cinq ans précédant l'enquête, comparativement à 13 % des personnes figurant dans le deuxième groupe d'âge le plus vieux (les personnes âgées entre 55 et 64 ans) et 31 % des personnes se situant dans le groupe d'âge le plus jeune (les personnes âgées entre 15 et 24 ans). Même si la violence psychologique et l'exploitation financière ne constituent pas des crimes au sens du *Code criminel*, les recherches ont révélé que la violence psychologique peut être un signe avant-coureur de la violence physique dans une relation (Wilson, Johnson et Daly, 1995; Pottie Bunge, 2000).

Les aînés sont moins susceptibles d'être victimes d'homicide

La violence mortelle est également la plus basse parmi les aînés comparativement aux autres groupes d'âge. En 2005, il y a eu 49 homicides commis contre les adultes âgés (25 hommes et 24 femmes), ce qui représente 7 % de tous les homicides commis au Canada. Cela se traduit par un taux de 1,16 homicide pour 100 000 aînés. Ce taux est légèrement inférieur au taux subi par le deuxième groupe d'âge le plus vieux, soit les personnes âgées de 55 à 64 ans (1,30), et trois fois inférieur au taux subi par les personnes âgées de 15 à 24 ans (3,58).

Au cours des 30 dernières années, les taux d'homicides contre les adultes âgés ont graduellement diminué. Le taux d'homicides contre les aînés a diminué de 4 % entre 2004 et 2005, et se trouve actuellement à la moitié du taux record enregistré en 1976 (2,52 pour 100 000 aînés).

Les aînés victimes de crimes contre les biens et contre les ménages

En plus des inquiétudes que les aînés éprouvent au sujet de leur risque de victimisation avec violence, de nombreux aînés peuvent aussi craindre de devenir victimes de crimes contre les biens ou contre les ménages. Les données de la police ne fournissent pas de renseignements détaillés sur les caractéristiques des victimes de crimes contre les biens et contre les ménages. Toutefois, au moyen de l'ESG, il est possible d'examiner l'étendue du vol de biens personnels impliquant les aînés de même que l'étendue des crimes contre les ménages comme l'introduction par effraction, le vandalisme, le vol de véhicules automobiles et le vol des biens du ménage au sein des ménages âgés.

Le vol des biens personnels inclut le vol de choses comme l'argent, les cartes de crédit, les vêtements, les bijoux, un sac à main ou un portefeuille. Contrairement à ce qui se passe lors d'un vol qualifié, l'auteur ne confronte pas la victime.

Conformément aux constatations relatives aux tendances de victimisation avec violence, les aînés ont subi des vols de biens personnels à un taux beaucoup plus faible que les autres groupes d'âge. Plus précisément, il y a eu 22 affaires de vol de biens personnels pour 1 000 aînés. Ce taux était moins de la moitié de celui de 51 pour 1 000 pour le deuxième groupe d'âge le plus vieux (les personnes âgées de 55 à 64 ans), et près de huit fois inférieur au taux de 165 pour le groupe d'âge le plus jeune, soit les personnes âgées de 15 à 24 ans.

Même si de façon générale, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'être victimes de vols de biens personnels (100 par rapport à 86 pour 1 000 habitants), il n'y avait aucune différence statistiquement importante entre les hommes et les femmes âgés quant à leur taux de vol de biens personnels (23 et 21 affaires pour 1 000 habitants, respectivement).

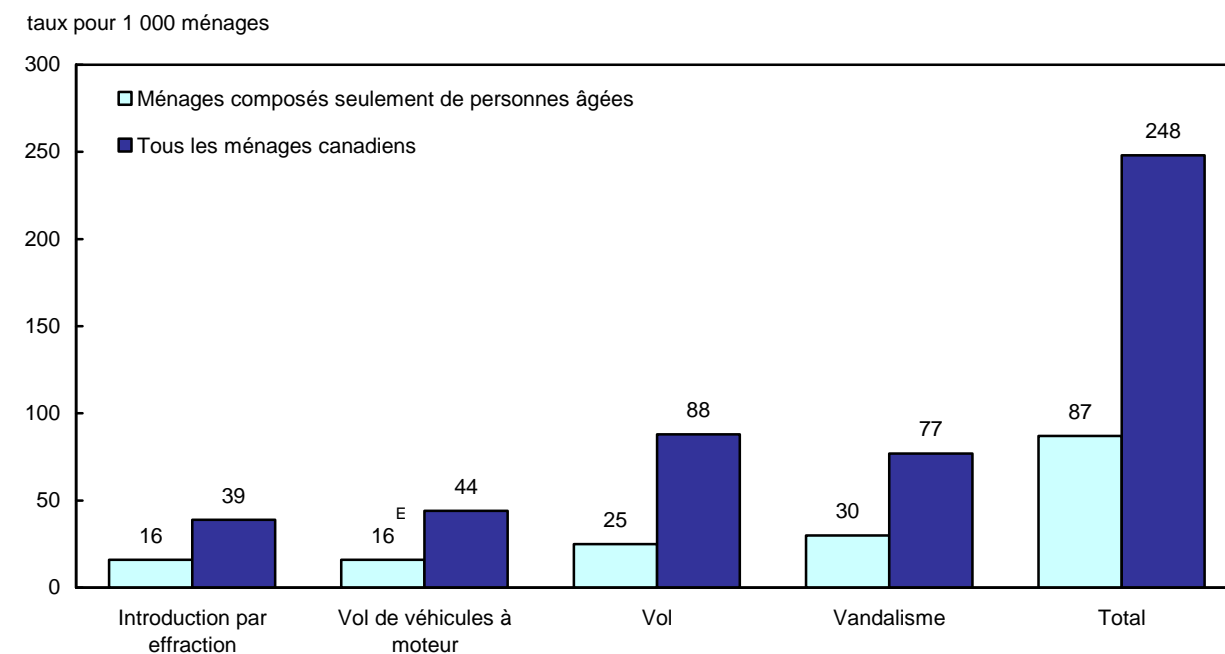
Les ménages âgés sont trois fois moins susceptibles d'être victimisés

L'ESG 2004 a révélé que les ménages ne comportant que des résidents âgés ont subi des crimes contre les ménages (y compris l'introduction par effraction, le vol de biens du ménage, le vol de véhicules automobiles et le vandalisme) au taux de 87 affaires pour 1 000 ménages âgés au Canada. Ce taux est près de trois fois inférieur au taux applicable à tous les ménages canadiens (248 pour 1 000).

Parmi les différents types de crimes contre les ménages, les taux les plus élevés pour les ménages âgés concernaient le vandalisme (30 affaires pour 1 000 ménages âgés) et le vol de biens du ménage (25 affaires pour 1 000 ménages âgés). Les taux d'introduction par effraction et de vols de véhicules automobiles étaient beaucoup plus faibles, s'établissant à 16 affaires pour 1 000 ménages âgés.

En comparaison, les taux les plus élevés pour l'ensemble des ménages canadiens concernaient le vol de biens du ménage (88 affaires pour 1 000 ménages), suivi du vandalisme (77), du vol de véhicules automobiles (44) et de l'introduction par effraction (39) (figure 3).

Figure 3
Les ménages de personnes âgées¹ sont presque trois fois moins susceptibles d'être victimes, 2004



^E à utiliser avec prudence

1. Basé seulement sur les ménages composés de résidents de 65 ans et plus. Les infractions contre les biens des ménages comprennent les tentatives d'affaires et les affaires réelles.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Les recherches ont relevé certains facteurs liés au risque accru de victimisation des ménages. On retrouve parmi ces facteurs : l'emplacement de la résidence en milieu urbain, les courtes périodes de résidence, un revenu du ménage plus élevé, un nombre plus élevé de membres du ménage ainsi que le fait de vivre dans des maisons jumelées, des maisons en rangée ou des duplex. Comme en ce qui concerne le profil de tous les ménages canadiens, on a constaté que ces facteurs augmentaient la probabilité de victimisation des ménages âgés (tableau 5).

Tableau 5
Nombre et taux de victimisation des ménages des personnes âgées, selon les caractéristiques du ménage, 2004

Caractéristiques du ménage	Total des victimisations des ménages canadiens ¹		Total des victimisations des ménages composés de personnes âgées ^{1,2}	
	nombre (en milliers)	taux pour 1 000 ménages	nombre (en milliers)	taux pour 1 000 ménages
Emplacement de la résidence				
Milieu rural	420	164	25	61
Milieu urbain	2 786	269	158	93
Revenu du ménage (dollars)				
0 \$ à 14 999 \$	136	160	16	64 ^E
15 000 \$ à 29 999 \$	363	223	31	65 ^E
30 000 \$ à 39 999 \$	317	257	26	118 ^E
40 000 \$ à 59 999 \$	599	267	25	113 ^E
60 000 \$ et plus	1 229	300	26	167 ^E
Ne sait pas ou refus	561	197	59	76
Taille du ménage				
1 personne	611	178	92	74
2 personnes	961	219	86	107
3 personnes	658	317	0	0
4 personnes et plus	977	323	0	0
Type de résidence				
Maison individuelle	1 903	247	113	102
Maison jumelée, en rangée ou duplex	584	323	30	128 ^E
Appartement	614	213	33	51 ^E
Autre	62	215	F	F
Ne sait pas ou refus	43	184	F	F
Propriété de la résidence				
Propriétaire-occupant	2 140	242	148	104
Locataire	1 020	267	34	54 ^E
Ne sait pas ou refus	45	189	F	F
Durée d'occupation				
Moins d'un an	549	317	19	188 ^E
1 à 3 ans	631	278	10	60 ^E
3 à 5 ans	423	272	F	F
5 à 10 ans	591	271	29	99 ^E
10 ans et plus	965	196	118	88
Ne sait pas ou refus	46	180	F	F
Total	3 206	248	183	87

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Comprend les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur, les vols de biens des ménages et le vandalisme. Comprend les tentatives.

2. Basé seulement sur les ménages composés de résidents de 65 ans et plus.

Notes : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des chiffres ne corresponde pas au total.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

La satisfaction des aînés sur le plan de la sécurité personnelle s'est améliorée

Selon l'ESG 2004, le sentiment de sécurité personnelle des aînés s'est amélioré au cours des cinq dernières années, 92 % des personnes âgées déclarant se sentir satisfaites de leur niveau global de sécurité par rapport à la criminalité, comparativement à 89 % en 1999. Cette augmentation a rétréci l'écart entre les aînés et les Canadiens plus jeunes, ce qui résulte en des niveaux de sentiments de sécurité assez uniformes entre les aînés et les non-aînés (92 % comparativement à 94 %).

Les niveaux de crainte ne variaient que légèrement entre les aînés et les non-aînés lors de certaines activités de soirée. Par exemple, 17 % des aînés ont déclaré s'inquiéter lorsqu'ils étaient seuls à la maison le soir comparativement à 20 % des non-aînés, et 21 % des aînés se sentaient assez ou très inquiets lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier quand il fait noir comparativement à 15 % des non-aînés.

L'ESG a également constaté que les aînés étaient moins susceptibles que les non-aînés d'adopter certaines mesures de prévention du crime pour se protéger et pour protéger leurs biens contre la criminalité. Par exemple, les Canadiens âgés étaient moins susceptibles que les Canadiens âgés de moins de 65 ans d'avoir modifié leurs activités ou éviter certains endroits afin de réduire leur risque de victimisation (23 % par rapport à 37 %). Ils étaient aussi moins susceptibles d'avoir suivi un cours d'autodéfense (6 % comparativement à 14 %).

Les seules mesures de prudence que les adultes âgés étaient plus susceptibles d'avoir prises étaient le verrouillage des portes de l'automobile (64 % comparativement à 58 %) et le fait de demeurer à la maison la nuit de crainte de sortir seuls (15 % comparativement à 9 %).

Encadré 2

Les aînés risquent plus d'être victimes de télémarketing frauduleux

Même s'il n'existe aucune statistique nationale sur l'étendue de la fraude téléphonique subie par les Canadiens, il a été reconnu que contrairement à d'autres types de crimes, les aînés sont particulièrement vulnérables au télémarketing frauduleux. Selon PhoneBusters¹¹, le centre d'appels contre la fraude du Canada, entre 1996 et 2003, 84 % des pertes totales en dollars survenues en raison des faux prix et des faux tirages offerts par télémarketing frauduleux ont été subies par des victimes âgées de plus de 60 ans.

En outre, un rapport de 2003 du Centre d'information national sur la fraude des États-Unis a constaté que les personnes âgées de 60 ans et plus constituaient 34 % de toutes les victimes de télémarketing frauduleux cette année-là.

Voici certaines des raisons citées comme explication du risque accru parmi les aînés : de nombreux aînés ont des économies ou des actifs importants, les auteurs de télémarketing frauduleux présument que les aînés font plus confiance aux étrangers et sont plus polis à leur égard, et les personnes âgées sont souvent seules à la maison et ont peu de contacts, voire aucun contact, avec les membres de leur famille.

En raison du risque accru subi par les aînés face au télémarketing frauduleux, on a élaboré le programme Senior Busters pour s'attaquer au problème du télémarketing frauduleux contre les aînés et pour en réduire le niveau. Dans le cadre de ce programme, des bénévoles âgés de plus de 50 ans aident les victimes âgées de télémarketing frauduleux en leur fournissant des conseils et du soutien psychologique afin de les aider à retrouver leur force et leur dignité. Les bénévoles du programme aident également les aînés dans le signalement du télémarketing frauduleux en contactant les membres de la famille, les services de police locaux et les comités contre la violence faite aux aînés.

Sommaire

La proportion des aînés étant en augmentation au Canada, on se préoccupe de plus en plus de leur risque de victimisation. Selon les données autodéclarées et les données signalées à la police, les aînés subissent les niveaux les plus faibles de crimes avec violence et de crimes contre les biens comparativement aux personnes plus jeunes. Toutefois, selon PhoneBusters, le centre d'appels canadien contre la fraude, les aînés peuvent être plus vulnérables au télémarketing frauduleux. Le niveau de satisfaction des aînés en ce qui concerne leur sécurité personnelle globale s'est amélioré au cours des cinq dernières années.

Méthodes

Sources des données

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé le cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale pour la quatrième fois. Les cycles précédents avaient été menés en 1988, en 1993 et en 1999. L'enquête vise à produire des estimations de la mesure dans laquelle les personnes font l'objet de huit types d'infractions (voies de fait, agression sexuelle, vol qualifié, vol de biens personnels, introduction par effraction, vol de véhicule automobile, vol de biens du ménage et vandalisme), à examiner les facteurs de risque associés à la victimisation, à examiner les taux de déclaration à la police ainsi qu'à évaluer la crainte suscitée par la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

La population cible de l'ESG comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement. L'ESG 2004 avait un échantillonnage de 24 000 ménages dans les provinces. On a choisi des ménages au moyen de la méthode de composition aléatoire, ce qui a donné lieu à un taux de réponse de 75 %. L'utilisation des téléphones pour la sélection de l'échantillon et la collecte des données signifie que l'échantillon de l'ESG de 2004 dans les provinces représente seulement le 96 % de la population ayant un service téléphonique.

Limites des données

Les données qui figurent dans ce profil sont fondées sur des estimations tirées d'un échantillon de la population canadienne et, par conséquent, ils sont sujets à une erreur d'échantillonnage. La différence entre l'estimation obtenue d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est une erreur d'échantillonnage.

Le présent profil emploie le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Lorsque le CV d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, il faut se servir de cette dernière avec prudence et on utilise le symbole « E ».

Lorsque nous comparons les estimations pour repérer les différences importantes, nous mettons à l'épreuve l'hypothèse que la différence entre deux estimations est de zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % autour de cette différence et si cet intervalle contient zéro, nous concluons que la différence n'est pas importante. Toutefois, si cet intervalle de confiance ne contient pas zéro, nous concluons qu'il y a une différence importante entre les deux estimations.

En outre, des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent aussi avoir été introduites. Les types d'erreur non dus à l'échantillonnage peuvent inclure le refus par un répondant de déclarer, l'incapacité d'un répondant de se souvenir ou de rapporter des événements fidèlement, ou des erreurs dans le codage et le traitement des données. De plus, les personnes qui ne pouvaient pas parler l'anglais ou le français suffisamment bien pour remplir l'enquête n'ont pas été incluses. Pour ces raisons, les données sur la victimisation devraient être utilisées avec prudence.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2)

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2) sert à la collecte des renseignements détaillés sur les affaires criminelles signalées à la police ou détectées par la police, y compris les caractéristiques des victimes, des accusés et des affaires. En 2005, des données détaillées ont été recueillies auprès de 122 services de police représentant 71 % de la population canadienne. Exception faite de l'Ontario et du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. Ainsi, le lecteur est prié de noter que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale ou provinciale.

La base de données DUC2 sur les tendances renferme les données historiques qui permettent l'analyse des tendances relatives aux caractéristiques des affaires, des accusés et des victimes. La base de données renferme actuellement des données déclarées de façon constante depuis 1998 par 62 services de police au programme DUC2. Ces répondants ont déclaré 51 % de la population canadienne en 2005.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides fournit depuis 1961 des données policières sur les affaires d'homicide, les victimes et les accusés. Chaque fois qu'un homicide est porté à la connaissance des autorités policières, le service de police qui mène l'enquête remplit un questionnaire qu'il transmet au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ).

Le dénombrement d'une année particulière représente tous les homicides déclarés au cours de cette année-là, peu importe à quel moment le décès est réellement survenu. En 1991 et en 1997, l'enquête a été remaniée et sa portée a été élargie en vue de l'inclusion de variables supplémentaires, telles que les antécédents criminels de l'accusé et de la victime, leur emploi respectif et si la victime a précipité l'infraction en utilisant ou menaçant d'utiliser de la force.

Bibliographie

- Bélanger, A., L. Martel et É. Caron-Malenfant. 2005, *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005 à 2031*, produit n° 91-520-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- Brandl, B. 2000, « Power and Control: Understanding Domestic Abuse in Later Life » *Generations, Journal of the American Society on Aging* vol. 24, n° 2, p. 39 à 45.
- Frederick, J. et J. Fast. 1999, « Le profil des personnes qui prodiguent des soins aux aînés » *Tendances sociales canadiennes*, produit n° 11-008-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, automne 1999, n° 54.
- Gannon, M. K. Mihorean, K. Beattie, A. Taylor-Butts et R. Kong. 2005, *Indicateurs de justice pénale, 2005*, sous la direction de R. Kong, produit n° 85-227-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Gannon, M. et K. Mihorean. 2005, « La victimisation criminelle au Canada, 2004 » *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25 n° 7.
- Kong, R. H. Johnson, S. Beattie et A. Cardillo. 2003, « Les infractions sexuelles au Canada » *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 23 n° 6.
- McDonald, L. et A. Collins. 2000, *Mauvais traitements et négligence à l'égard des aînés : document de travail*. Centre national d'information sur la violence dans la famille. Santé Canada, Ottawa.
- National Fraud Information Center. 2004, *U.S. National Fraud centre telemarketing fraud report 2003* (janvier). <http://www.fraud.org/telemarketing/03telereport.htm> (consulté le 28 novembre 2006).
- Ogg, S. 2001, « Perceptions de la criminalité et crainte qu'elle suscite », *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999*, sous la direction de S. Besserer, produit n° 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- PhoneBusters. 2006, <http://www.phonebusters.com/english/statistics.html>, et http://www.phonebusters.com/english/stopit_seniorbusters.html (consulté le 28 novembre 2006).
- Pottie Bunge, V. 2000, « Violence conjugale », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, sous la direction de Pottie Bunge, V. et D. Locke, produit n° 85-224-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- Sacco, Vincent F. 1995, « La peur et la sécurité personnelle » *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 15 n° 9.
- Statistique Canada. 2002, *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit, Recensement de 2001*, produit n° 96F0030XIE2001003 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Série analytique du recensement de 2001.
- Welfel, E.R., P.R. Danzinger et S. Santoro. 2000, « Mandatory Reporting of Abuse/ Maltreatment of Older Adults: A Primer for Counselors », *Journal of Counseling and Development* vol. 78, n° 3, p. 284 à 292.
- Wilson, M., H. Johnson et M. Daly. 1995, « Lethal and Non-lethal Violence against Wives », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 37, n° 3, p. 331 à 361.
- World Health Organization and International Network for the Prevention of Elder Abuse. 2002, *Missing Voices: Views of Older Persons on Elder Abuse*. Organisation mondiale de la Santé, Genève.
- Wolf, R.S. 1997, « Elder Abuse and Neglect: An Update », *Research in Clinical Gerontology*, vol. 7, p. 177 à 182.

Notes

1. Dans la présente analyse, les termes « aînés », « personnes âgées » et « adultes âgés » sont utilisés de façon interchangeable et désignent des personnes âgées de 65 ans et plus.
2. Les personnes nées entre 1946 et 1965.
3. Près de la moitié (47 %) de tous les aînés vivaient avec un conjoint ou un partenaire, une autre tranche de 27 % vivait seule, 13 % vivaient avec leurs enfants adultes et moins de 10 % (7 %) vivaient dans des établissements de soins de santé. La tranche restante de 7 % des aînés a déclaré se trouver dans d'autres situations de vie.
4. Le sous-ensemble de 122 services de police représente 71 % de la population canadienne en 2005.
5. Les voies de fait graves comprennent les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) et les voies de fait graves (niveau 3).
6. Des comparaisons des taux de victimisation avec violence autodéclarée (ESG) pour les hommes et les femmes âgés victimes n'étaient pas disponibles en raison de la faible taille des échantillons.
7. Inclut seulement les affaires qui impliquaient un seul auteur.
8. Inclut seulement les affaires où des renseignements signalés à la police sur la relation entre la victime et l'accusé étaient disponibles. La proportion des affaires où la relation entre l'agresseur et la victime est inconnue est semblable pour les aînés et les non-aînés.
9. Exclut les affaires où le sexe était inconnu.
10. Exclut les affaires de voies de fait et d'agression sexuelle de la part du conjoint.
11. PhoneBusters est un centre d'appels national contre la fraude exploité conjointement par la Police provinciale de l'Ontario et la GRC. PhoneBusters est un organisme central canadien qui collecte et diffuse de l'information aux organismes d'application de la loi appropriés sur le télémarketing, les lettres frauduleuses demandant le paiement anticipé de frais (lettres nigériennes) et sur les plaintes de vol d'identité. Les données recueillies par PhoneBusters constituent un outil précieux dans l'évaluation des effets de divers types de fraude sur le public. Elles contribuent également à empêcher que des crimes semblables se reproduisent à l'avenir.

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2007

Les aînés victimes d'actes criminels
La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada